



PV REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA FFPSC SERVES SUR LE RHONE (26) - LE 29 JANVIER 2011

MEMBRES PRESENTS : Ollivier AFFILE - Jean Pierre MISSERI - René CATHELIN - Jean Claude POINSIGNON - Daniel DEPALLE - Michel BOTTE - Marcel DETHOREY - Pierre VILLE - Jacques GOUPIL - Edmonde VILAIN - Jean Luc QUERNEC - Daniel LAPIERRE - Fernand DE CASTRO - Christiane ROLLAND - Paul DUVET - Jean Michel GRIGNON – Patrick SOLBES - Jacky CAHAGNE.

MEMBRES EXCUSES : Philippe HORNAIN - Denis PERIGOIS - Dr Christian ROGEAUX.

Le Président nous remercie de notre présence et ouvre la séance à 8h30.

1) Prise en compte évolution règlement FIPSeD :

Le Président fait un résumé des modifications effectuées lors de la réunion du comité directeur de la FIPSeD des 19 et 20 novembre 2010 sur les différents règlements des championnats du monde. Certains points de nos règlements sont modifiés en conséquence :

- Pas de changement pour les tirages au sort : Grille pour le 1^{er} jour et tirage au sort des pêcheurs par le capitaine le 2^{ème} jour, en ne tenant compte que des ailes et avant-ailes.
- Un contrôle de la longueur des bourriches sera effectué : Si moins de 4 mètres = sanction, une carte jaune pour le championnat. Dans le cas de récidivisme dans un autre championnat, le pêcheur sera disqualifié.
- Un pêcheur par secteur sera tiré au sort et contrôlé : Longueur de la bourriche et longueur de la canne à pêche. Ce point sera à rappeler à nos compétiteurs.
- La catégorie U 22 deviendra U 23 à compter de 2012.
- ☒ Cette modification sera intégrée à notre règlement.
- Les manches des 3 championnats seniors, Europe, monde des clubs et des nations, se disputeront en 4 heures.
- ☒ Ces championnats se déroulant en équipe, nous n'avons pas d'obligations pour nos championnats individuels. Nous décidons à l'unanimité pour nos épreuves nationales :
 - Pour toutes les épreuves en 1 manche sur 1 journée et celles en 2 manches sur 2 jours : Manches de 4 heures, dérogation possible pour les CD et CR.
 - Manches de 3 heures pour toutes les autres épreuves, sauf plombée.
- La durée de l'amorçage lourd passe de 5 à 10 minutes.
- ☒ Cette modification sera intégrée à notre règlement.
- Les membres du Jury seront particulièrement attentifs à l'application de l'article n° 17 du règlement des compétitions, à savoir : « le sur plombage est formellement interdit (le lest de la ligne ne devra donc pas être supérieur à la portance du flotteur considéré). Sont interdits la pêche à la ligne de fond, les plombées avec ou sans flotteur, le bas de ligne ou le lest monté en dérivation ».
- Pas de changement en cas d'orage, le jury peut décider d'annuler purement et simplement la manche.
- ☒ Nous proposerons à la FIPSeD de s'inspirer de notre règlement concernant ce point.

Points spécifiques pêche à la plombée :

- Le championnat du monde se déroulera en 2 manches de 5 heures.
- ⊗ Statut quo pour le championnat de France, nous restons à 3 manches de 5 heures sur 3 jours en VSD, ce qui convient aux compétiteurs, pas de changement non plus pour la coupe de France qui se déroule en 2 manches de 5 heures sur 2 jours.
- La dimension maximum du feeder est de 5 cm pour le diamètre et 7 cm pour la longueur.
- ⊗ Ce point sera intégré à notre règlement avec les précisions ci-dessous et nous demanderons à la FIPSeD de revoir celui-ci :
 - Pour les cages carrées ou rectangulaires : Dimension maximum 5 cm pour la diagonale et 7 cm pour la longueur.
 - Pour les cages triangulaires : Dimension maximum 5 cm pour le plus grand des cotés et 7 cm pour la longueur.
- Largeur du « box » : 15 mètres minimum, idéale 25 mètres et 50 mètres maximum.
- ⊗ Statut quo, nous restons à 15 mètres minimum et 30 mètres maximum.
- Pour mesurer la profondeur avant le début de la compétition, seul l'aide d'un plomb est autorisé, le feeder est interdit.
- ⊗ Pour l'instant nous ne tenons pas compte de ce point et nous demanderons des explications à la FIPSeD car dans ce cas nous ne pouvons pas tester le comportement des lignes équipées d'un feeder avant le début de la compétition.
- Le feeder doit coulisser librement sur le corps de ligne ou sur la potence fixée sur le corps de ligne afin de libérer le poisson en cas de casse.
- ⊗ Idem pour ce point, nous demanderons des précisions à la FIPSeD.
- L'hameçon n° 10 est la taille maximum autorisée.
- ⊗ La non plus nous ne retenons pas cette restriction car difficile à contrôler, selon la marque et/ou le modèle, les hameçons ont des dimensions totalement différentes.

Nos règlements seront remis à jour et, afin de faciliter leur lecture, un paragraphe spécifique « pêche à la plombée » y sera intégré.

2) Mise en place d'une commission technique « validation parcours championnats » :

Cette commission est constituée avec les 3 candidatures reçues : Jean Michel GRIGNON (Président), Patrick SOLBES et Jean Luc QUERNEC.

Les parcours retenus par cette commission seront labellisés.

3) Bilan et compte de résultats 2010 :

Edmonde VILAIN nous présente le bilan 2010 qui laisse apparaître :

- En recettes 432 174,27 €
- En dépenses 443 231,12 €
- Soit un déficit de 11 056,85 €
- Et un actif de 348 519,52 €

Jacky CAHAGNE propose que les indemnités de déplacement pour les championnats handicapés soient adressées aux CR comme celles concernant les jeunes. Pour les indemnités 2010 les chèques sont prêts aux noms des pêcheurs concernés et seront envoyés dans les prochains jours mais à partir de 2011 celles-ci seront adressées aux CR qui devront les transmettre à leurs CD.

4) Budget prévisionnel 2011 :

Sur proposition de la commission des finances, le nombre de participants pour les championnats jeunes est réduit à 24 pour chacune des catégories ainsi le budget pour les indemnités correspondantes est réduit à 12 000 €.

Edmonde nous présente le budget prévisionnel 2011 établi à l'équilibre pour 457 008 € qui est validé et sera mis à l'approbation de l'AG.

5) Prix des licences 2012 :

Les tarifs 2012 proposés par la commission des finances sont validés et seront également mis à l'approbation de l'AG :

Clubs :	53 € (+ 3 €)
Individuelles :	
Seniors et vétérans :	42 € (+ 2 €)
Découvertes :	22 € (+ 2 €)
Juniors :	22 € (+ 2 €)
Cadets :	15 € (=)
Minimes :	10 € (=)
Doubles licences :	
Seniors et vétérans :	25 € (+ 1 €)
Juniors :	20 € (=)
Cadets :	15 € (=)
Minimes :	10 € (=)

6) Examen des vœux :

Certains vœux ont été adressés directement par les CD, exceptionnellement ils vont être traités mais il sera rappelé que les vœux doivent être validés par les AG des CR et adressés à la FFPSC par les Présidents de CR, dans l'avenir seuls ces vœux seront étudiés.

Vœux du CD 78 :

- 1) *Suite aux divers problèmes liés aux outils de communication à la mode depuis plusieurs années, quelque peu imposés par la FFPSC (l'informatique et ses boîtes Mail, site de la FFPSC pour les programmes de championnats, les téléphones portables...), il semble que ces outils ont leurs limites, mauvaises communications, (problèmes dans les dossiers de licences, incompatibilités entre les programmes).....*

Je tiens à porter à la connaissance des habitués de ces outils que tous les présidents de CD ou autres amis licenciés, ne sont pas équipés de ces outils modernes, ou même s'ils le sont, ont du mal à maîtriser ses moyens de communication moderne.

D'autre part il ne fait pas obligation dans le règlement FFPSC pour les Présidents ou nos amis licenciés de posséder de tels outils de communications.

Il serait donc utile de remettre en service les bonnes vieilles méthodes (la Poste...) ou alors que la FFPSC équipe les CD de moyens informatiques, des abonnements et les formations qui vont avec.

⊗ Il faut travailler avec son temps, de plus les économies pour le poste affranchissement ne sont pas négligeables. Même si les dirigeants ne sont pas tous équipés, il y a dans tous les CD et CR des pêcheurs qui peuvent imprimer les documents et les transmettre.

- 2) *Que le temps d'amorçage soit de 10 minutes, pour les concours ou l'amorçage se fait à la coupelle (le temps de confection des boules est plus long).*

⊗ Le comité directeur vient d'appliquer la nouvelle réglementation internationale soit 10 minutes d'amorçage lourd pour toutes les épreuves sauf pêche à la plombée, ce qui répond à ce vœu.

- 3) *Interdire les batteurs pour le mélange des amorces au bord de l'eau ou dans les box pour les championnats.*

⊗ Statut quo, application du règlement : « *Le tamisage ou le brassage (avec un batteur électrique) des amorces est interdit après les contrôles des quantités effectuées par les responsables* ».

Vœu du CD 95 :

- *Le vœu du CD 95 concerne les championnats des clubs. Lorsque les 5 secteurs utilisés sont relativement éloignés les uns des autres et que les 2 manches se déroulent le même jour, les organisateurs devraient avoir la possibilité de dire que chaque pêcheur reste sur le même secteur lors des 2 manches et donc ne pas retirer les secteurs pour la seconde manche.*

⊗ Le règlement prévoyant dorénavant des manches de 4 heures pour ces épreuves, donc sur 2 jours pour 2 manches, il n'y a donc plus de problème. Pour les championnats régionaux les dérogations sont toujours possibles sous réserve d'être approuvées par les AG des CR.

Vœux du CR Auvergne :

- 1) *Pêche à la plombée/.../Le sondage avec un flotteur est interdit : Le sondage autorisé permettrait d'atténuer l'avantage des autochtones sur ceux qui font l'effort de venir de (très) loin. L'utilisation d'une bolo ou autre n'a rien d'excessif en soit.*

Le sondage est autorisé avec une ligne flottante, avant le signal de début de pêche puis interdit pendant la pêche. L'utilisation d'un sondeur électronique est interdite.

⊗ Avis défavorable pour ce vœu, application du règlement international.

- 2) *La longueur des cannes est limitée à 4,50 mètres : Plusieurs et grands fabricants de matériel (Rive, Milo, Balzer, Fox.....) vendent des cannes de 4,55, 4,80 voir 5 mètres.*

Ces longueurs ne constituent pas une escalade telle qu'on a connu avec les cannes roubaisiennes (jusqu'à 17 mètres à une époque et qui est encore d'actualité chez certains de nos voisins européens) : Le site anglais de Garbolino propose actuellement des longueurs de base de 14,5 m avec des rallonges dites parallèles donc théoriquement des cannes no limite.....si ce n'est le dos du pêcheur. Les autres marques doivent bien en faire autant, concurrence oblige. Les Italiens ne sont pas en reste.

La longueur des cannes est limitée à 5,0 mètres.

⊗ Avis défavorable pour ce vœu. Toutefois, Jacky CAHAGNE signale que le règlement indique 4,50 mètres ou 15 pieds, ce qui équivaut à 4,572 mètres environ. Afin d'éviter les ambiguïtés, le comité directeur porte la longueur maxi à 4,58 mètres sans notion d'autre unité de mesure. Cette petite divergence du règlement international sera signalée à la FIPSeD.

- 3) *Il n'y a pas de distance minimum de pêche : Que dire aux pêcheurs si une (grande) épreuve est gagnée par un petit malin pêchant les pin's au bord ?*

La distance minimum de pêche est de 20 mètres.

⊗ Avis défavorable pour ce vœu, application du règlement international. De plus ce point est difficilement contrôlable.

- 4) *Les championnats se déroulent en trois manches de 4 heures sur deux jours : Sacrée journée ! Les championnats du monde se déroulent en deux manches de trois heures.....sur deux jours.*

Pour la plombée, deux manches de cinq heures (voir quatre heures) sur deux jours me paraîtrait tout aussi cohérent.

Les championnats se déroulent en deux manches de quatre ou cinq heures sur deux jours.

☒ Avis défavorable pour ce vœu, après consultation des participants à l'issue du championnat de France 2010, il s'avère que la formule retenue soit 3 manches de 5 heures sur 3 jours (VSD) leur convient bien.

- 5) *Les esches toutes confondues sont limitées à 2 litres dont 0,5 litre maximum de fouillis de vers de vase : On voit encore des esches non comptabilisées lors des contrôles parce qu'elles sont pour l'hameçon. A combien de litres as t'ont droit pour l'hameçon ?*

L'utilisation du fouillis est interdite dans la plupart des concours quiver. Son utilisation va à l'encontre de la philosophie de 90 % des pêcheurs au quiver, y compris les compétiteurs les plus enragés.

La totalité des esches sera mise dans les boîtes officielles de contrôle.

Le fouillis et le vers de vase sont interdits que ce soit dans l'amorce ou à l'hameçon.

☒ Statut quo, application du règlement international.

Vœux du CR Champagne Ardenne :

- 1) *Le CR CHAMPAGNE ARDENNE souhaite qu'une réforme des statuts fédéraux soit réalisée de manière à permettre à chaque région métropolitaine (22) et extra-métropolitaine adhérente à notre fédération (4) d'avoir, s'il y a des candidats bien sûr, un représentant au sein du comité directeur de la FFPSC.*

Les membres élus alors pourraient alors se voir confier des tâches qui viendraient soulager les membres du bureau souvent très sollicités.

☒ Avis défavorable pour ce vœu, Daniel LAPIERRE a consulté le service juridique du ministère de la jeunesse et des sports qui lui a répondu que tous les licenciés pouvaient être candidats. C'est le responsable de la liste qui choisit ses colistiers, quant au nombre de membres du comité directeur la FFPSC a opté pour 20.

- 2) *Le CR CHAMPAGNE ARDENNE, devant la multiplication des championnats départementaux à organiser, souhaite que les licenciés qui veulent participer au Championnat à la plombée soient réunis directement en deux groupes : division Nord et Sud sans passer par des championnats départementaux ni régionaux.*

☒ Pour l'instant les championnats régionaux ne sont pas retenus pour la qualification au championnat de France. Nous avons déjà évoqué la possibilité de créer plusieurs groupes pour cette qualification mais nous préférons attendre encore une année. Pour 2011, nous souhaitons simplement que les CR et/ou CD organisent des championnats afin de connaître les potentiels de participants de chaque région afin de revoir l'organigramme pour 2012.

- 3) *Le CR CHAMPAGNE ARDENNE émet le vœu que tout championnat à partir des ligues soit organisé avec des sous secteurs ; cela permettrait une meilleure régularité de ces épreuves.*

☒ Statut quo au niveau national mais décision à prendre en AG pour les CR.

Vœux du CR Limousin :

- 1) *Coupe de France des vétérans, modification des tranches d'âge.*

Actuellement la catégorie vétérans 2 concerne les licenciés de plus de 65 ans à moins de 75 ans. Afin de rééquilibrer les 3 catégories, nous vous proposons les catégories suivantes :

VETERANS 1 : + de 60 ans à - de 65 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

VETERANS 2 : de 65 ans à - de 70 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

VETERANS 3 : 70 ans et plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

☒ Statut quo, avec 11 voix contre et 5 voix pour, les représentants des GN n'ont pas pris part à ce vote, le comité directeur ne souhaite donc pas modifier ces tranches d'âge.

- 2) CHAMPIONNATS NATIONAUX.

Compte tenu que les diverses propositions de modifications des organigrammes des championnats vont vers le déroulement des épreuves en 3 secteurs, nous demandons l'uniformisation pour tous les championnats (jeunes, vétérans, féminines, handicapés, corporatifs) avec la possibilité de les organiser soit en ligne, soit en 2 groupes soit en 3 groupes. Cela permettra aux CD ne possédant que des secteurs de petites longueurs de continuer à organiser des épreuves nationales et surtout de continuer à vivre (apport de subventions).

☒ Suite aux nouveaux organigrammes ce vœu est caduc. Libre choix pour les championnats départementaux et régionaux sous réserve de validation par les AG respectives.

Vœux du CR Midi Pyrénées :

- 1) CD 82 : Afin que nos jeunes puissent être polyvalents aussi bien à la longue canne et à la pêche à l'anglaise, nous programmons un championnat moulinet départemental, régional pour 2011.

Pouvons nous le faire au niveau national, afin de permettre au jeunes d'être formés en dehors du stage pour l'équipe de France ?

☒ Avis défavorable pour ce vœu car trop lourd à organiser au niveau national, de plus les jeunes peuvent participer aux championnats moulinet « toutes catégories ».

- 2) Formation : La FFPSC a créé le Brevet Fédéral, formation complète pour encadrer les écoles de pêche.

Actuellement on ne parle que du BJEP (formation très coûteuse 4500 € et +) n'ouvre pas obligatoirement des portes pour un emploi.

Dans chaque discipline la formation existe, il a été créé un certificat technique professionnel (information par la jeunesse et des sports).

Pouvez-vous faire des propositions ? Si vous envoyez le problème dans les Comités Régionaux quels sont les moyens ?

☒ Le brevet fédéral sert d'appui au BPJEP mais ce BPJEP ne sert à rien pour animer une école de pêche, sauf s'il y a rémunération.

7) Finalisation du calendrier 2011 :

Jean Claude POINSIGNON nous présente le calendrier 2011 que nous complétons de quelques informations mais il reste encore beaucoup de lieux et quelques dates à confirmer.

- Un manque d'intérêt pour la coupe de France des jeunes a été constaté en 2010. A ce jour nous n'avons pas de candidature pour 2011, si personne ne se manifeste elle sera purement et simplement supprimée du calendrier. L'organigramme complet des épreuves réservées aux jeunes sera à revoir pour 2012.

- A compter de cette année la 2° division féminine est supprimée, la 1° division sera organisée avec 45 participantes : 16 restantes et 29 montantes qui seront qualifiées sur palmarès.
- Voir également pour 2012 à remonter la coupe de France plombée (avril / mai par exemple) ainsi que le championnat de France.

8) Règlement officiel : Interruption épreuve en cas de force majeur autre que l'orage :

En cas d'orage ou autres phénomènes météorologiques, dès que la sécurité n'est plus assurée, le jury pourra décider d'arrêter l'épreuve.

9) Point talkies-walkies :

Jean Michel GRIGNON nous fait un point sur le stock et les besoins :

- Il nous reste en stock 11 appareils CP040 que nous devons compléter par un minimum de 36 nouveaux appareils pour un coût de 11 K€ HT.
- Proposition pour 20 malles de 2 appareils Motorola TLKR T7 ou T8, selon disponibilité, pour un coût de 2 K€ HT. Il faudrait également prévoir quelques batteries supplémentaires, point à négocier.

☛ La deuxième proposition est validée par le comité directeur.

Le Président suspend la séance le temps du déjeuner.

10) Compte rendu AG du GN carpes :

Fernand DE CASTRO nous fait un compte rendu de cette AG qui s'est déroulée à Lunel les 7 et 8 juin derniers, le quorum était largement atteint avec une centaine de présents.

- Quelques modifications ont été apportées au règlement sur des points techniques.
- La saison 2010 a été très chargée avec une 5° place pour l'équipe de France au championnat du monde et à seulement 1,5 Kg de la 3° place.
- Bonne progression des adhérents avec 127 licences individuelles supplémentaires et 16 clubs (43 en 2010), objectif 1000 licences pour 2011 dont 50 clubs.
- Prochain forum les 25 et 26 février 2012.

11) Compte rendu AG du GN truites :

Pierre VILLE nous informe des gros problèmes rencontrés par son GN en 2010 avec ses 125 adhérents. Suite à plusieurs démissions, l'ensemble du comité directeur a démissionné le 16 janvier dernier. Une AG extraordinaire électorale est prévue le 6 mars avec certainement 2 listes.

Le comité directeur de la FFPSC émet des réserves sur les engagements du GN truites pour 2011 et 2012. Nous souhaitons la continuité de ce groupement mais sous réserve d'une bonne crédibilité.

12) Point revue pêche de compétition :

Jean Michel GRIGNON nous fait part des problèmes rencontrés pour la réalisation du bulletin et principalement : Malgré ses relances beaucoup de résultats lui parviennent 6 mois après les épreuves, un gros souci également avec les photos qui sont bien souvent inexploitable.

Dorénavant il ne fera plus de relance, les résultats sont à envoyer au maximum dans la semaine et le bulletin ne sera réalisé qu'avec les documents reçus dans les temps. Pour 2011 il est prévu 3 bulletins aux dates suivantes :

- Le 15 mars
- Le 15 septembre
- Le 15 décembre

13) Point ligne de vêtements :

Afin d'habiller tous les participants pour les mondiaux de la pêche, Ollivier AFFILE va faire un devis pour 1 000 polos et 1000 tee-shirts dont le coût est estimé à 17 000 €. Une nouvelle demande de subvention sera ensuite faite à la FNPF, en cas de refus nous n'aurons pas d'autre solution que celle de puiser sur nos réserves techniques.

14) Questions diverses :

- Daniel LAPIERRE nous confirme les modifications des règlements intérieurs de la FFPSC et des CR qui seront à valider par l'AG :

Règlement intérieur de la fédération :

Titre IV

Les vœux ou propositions à soumettre à l'assemblée générale sont adressés au secrétaire de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup avant le 15 novembre de chaque année pour publication. dans le bulletin officiel de la F.F.P.S.C. "Pêche de Compétition" du 4^{ème} trimestre.

Titre V

Tous les votes émis par l'assemblée générale ont lieu par mandats, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts fédéraux. Le Président du Comité Départemental représente sa structure, en cas d'empêchement, il peut donner pouvoir à un représentant licencié dans son C.D. ou au Président du Comité Régional. Ce délégué doit être dument mandaté par écrit. Le mandat ne pourra être rédigé sur les lieux des assemblées.

Chaque Comité Départemental réuni en assemblée générale doit se prononcer sur la liste de son choix et donner mandat par écrit au représentant élu dans les conditions fixées par l'article 14 des statuts, pour procéder à l'élection des membres du comité directeur fédéral. Le mandat ne pourra être rédigé sur les lieux des assemblées.

Règlement intérieur des comités régionaux :

Titre V

Les vœux examinés doivent être transmis au secrétaire de la Fédération au plus tard le 15 novembre : avant l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup ; mention est faite des acceptations ou rejets des dits vœux avec le détail des votes - Pour - contre - abstentions.

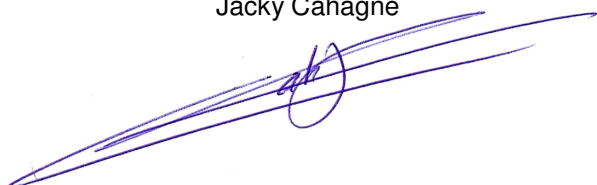
Ils seront publiés. dans le bulletin officiel de la F.F.P.S.C. "PECHE DE COMPETITION" du 4^{ème} trimestre de chaque année.

- Jean Pierre MISSERI nous présente les bases de travail proposées par Jean Pierre FOUGEAT pour l'équipe de France seniors. L'acceptation de ses propositions conditionne la réponse de Jean Pierre au poste de capitaine-adjoint.
- Le comité directeur donne son accord et Jean Pierre sera recontacté prochainement.
- Sur proposition de Jacky CAHAGNE, un trophée en hommage à Jackie DUPUIS sera offert sur une épreuve nationale par rotation. Pour 2011 nous retenons la 1^o division mixte.

Le Président clôt la séance à 16h30.

Le secrétaire général,

Jacky Cahagne



Le Président,

Jacques Goupil



Révision 1 du 25 février 2011 : Ajout Patrick SOLBES dans la liste des membres présents.